

Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et du Syndicat mixte pour la promotion de l'activité transmanche, se félicite du renouvellement par le Département de la Seine-Maritime de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la liaison maritime Dieppe-Newhaven.

Le renouvellement pour 5 années par le Département de la Seine-Maritime de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Transmanche par l'opérateur DFDS Seaways est une chance pour le Syndicat Mixte du Port de Dieppe et toute la communauté portuaire. Un signal positif pour l'activité économique et touristique de la région dieppoise. Une bonne nouvelle pour l'emploi. L'engagement déterminant du Département ouvre de nouvelles perspectives de développement pour la ligne Dieppe-Newhaven, une liaison maritime stratégique pour la Normandie.

Le Transmanche est un poumon économique de la région dieppoise et une ressource essentielle pour le SMDP. Le tonnage fret a franchi pour l'année 2016 la barre des 1,5 million de tonnes. La troisième rotation quotidienne mise en place pendant la saison estivale souligne l'intérêt de la ligne et l'existence d'une clientèle captive avec 396 693 passagers, 134 112 voitures, 15914 véhicules de tourisme. 49008 camions ont emprunté la ligne Dieppe-Newhaven ; 8437 remorques non accompagnées ont été manutentionnées.

La recette générée par cette liaison maritime à hauteur de 4 millions d'euros représente la moitié des recettes d'exploitation perçues par le SMPD sur l'ensemble des activités portuaires. Les recettes du Transmanche ont permis depuis 10 ans de financer le fonctionnement et la totalité des nombreux investissements réalisés sur la gare maritime et le site, dans un contexte concurrentiel et des conditions de fonctionnement nécessitant toujours plus d'investissements, de travaux et de personnel en matière de sûreté. Les dépenses de gardiennage ont ainsi ces dernières années été multipliées par 2 pour atteindre les 600 000 euros.

Des travaux de sécurisation du site sont programmés en 2018 : renforcement des clôtures ; ajout d'un système de détection d'intrusion par caméra dôme et caméra thermique ; renforcement de l'éclairage ; mise en place d'un hangar d'inspection pour les poids-lourd, soit un programme d'un million d'euros faisant l'objet d'une participation financière des Britanniques.

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, parallèlement aux investissements réalisés et programmés sur le site, examine les conditions d'une réduction des droits de port, une mesure concrète visant à soutenir le fonctionnement de la liaison Transmanche Dieppe-Newhaven.

La réduction des droits de port qui pourrait être consentie par le Syndicat Mixte sur les volumes à partir de la 3^{ème} rotation permettrait d'alléger la charge de la Délégation de Service Public assumée par le Département de la Seine-Maritime.

Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et du Syndicat mixte pour la promotion de l'activité transmanche :
« Cette proposition commerciale, sera examinée lors du prochain Comité Syndical 7 décembre prochain présidé par Hervé Morin. Elle illustre la volonté commune des collectivités de conforter et de pérenniser la liaison maritime Dieppe-Newhaven. »